

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

1) Ce **samedi 10 octobre** avait lieu la Journée européenne du don d'organe et de la greffe à Lisbonne.

C'était la 17ème édition à l'initiative du Conseil de l'Europe. Très peu d'écho a été donné à cette manifestation hélas.. L'objectif principal de la Journée européenne du don d'organes et la greffe (EODD) est d'encourager le débat et, in fine, d'augmenter le nombre de donneurs d'organes, de tissus et de cellules en Europe

2) Samedi prochain, le **17 octobre**, ce sera la journée mondiale du don d'organes .

3) Pas d'élections annoncées avant 2018 : nous sommes donc en période non suspecte !

Trois occasions rêvées de revenir sur le sujet ici au parlement wallon. En effet, cette thématique a déjà été abordée avec notamment le vote en 2012 et 2014 à l'unanimité d'une résolution à l'initiative de mon collègue Hervé Jamar pour encourager nos villes et communes à participer à des actions de sensibilisation de la population au don d'organes. Une circulaire de Monsieur le Ministre avait en 2012 invité les entités locales à prendre des initiatives lors des élections communales et en 2014, un courrier avait été envoyé au fédéral pour y réitérer le processus dans le cadre des élections fédérales, régionales et européennes.

Pourquoi alors remettre le sujet sur la table alors me direz-vous ?

- Parce que la demande d'organes pour la transplantation augmente partout dans le monde.
- Parce que la pénurie ou le manque de disponibilité d'organes adéquats pour répondre à cette demande a entraîné un accroissement significatif du nombre de patients inscrits sur des listes d'attente.

Chez nous, le magazine Test Santé en 2014 révélait, à l'occasion d'une enquête, que :

- Seules 4 personnes interrogées sur 10 savent ce que désire réellement leur partenaire, tout en étant conscient que la question devrait un jour ou l'autre être posée
- Seuls 28% des répondants donneraient l'autorisation de prélever les organes s'ils ignoraient quelle était la volonté du défunt.
- Par contre, quand le sujet a été abordé en famille, le feu vert de la famille passe à 86% des cas !
- deux-tiers des belges se disaient prêts à faire don de leurs organes à leur décès, mais rare en fait sont les personnes qui se sont déjà enregistrées comme donneur potentiel ou ont fait part de leur volonté à leurs proches.

Même si, signe positif chez nous, le nombre de déclaration de consentement au don d'organes augmente :

2004, 30.000 déclarations

2009, 90.379 pour atteindre 204.324 en 2014

Ce n'est que depuis 2014 que le nombre de consentement a dépassé le nombre d'opposition au don.

Par contre, le nombre de donneurs effectifs par millions d'habitants belges ne cesse de diminuer depuis 4 ans. Ils étaient 29,2 en 2011 pour tomber à 25,3 en 2014.

Il est donc indispensable d'augmenter le nombre de donneurs potentiels.

Que dit la loi exactement? Vous le savez sans doute, la loi du 13 juin 1986 sur le prélèvement et la transplantation d'organes fait de chaque personne décédée un candidat donneur présumé, sauf s'il a exprimé une opposition au prélèvement quand il était vivant. La loi prévoit aussi la possibilité de s'inscrire comme donneur. Ce qui clarifie la volonté de chacun et enlève à la famille le poids de la décision. C'est d'ailleurs souvent ce qui fait obstacle.

En Belgique, un tiers des personnes en attente d'un organe meurent par manque de donneurs. On pouvait, pas plus tard que vendredi dernier, encore lire le cas d'un homme de Malmédy qui faute de cœur disponible pour une transplantation annonçait que sa femme était condamnée dans les jours à venir. On ne peut pas rester indifférent face à ces situations.

Chaque semaine, deux personnes meurent faute d'avoir trop attendu. Le 1^{er} janvier 2015, ils étaient encore chez nous 1248 à attendre un sauveur.

En Europe, 14 personnes meurent en moyenne chaque jour du fait du manque d'organes disponibles pour la transplantation.

Et pourtant, avec un donneur, on peut sauver jusqu'à 8 vies et plus de 100 avec les tissus et cellules !

La sensibilisation est donc utile et doit se poursuivre pour augmenter le nombre de donneurs potentiels. Il est indispensable de donner à la population l'occasion de réfléchir à cette question, mais aussi des occasions de concrétiser, en toute liberté et en toute connaissance de cause, un geste simple, altruiste en remplissant le formulaire ad hoc pour marquer ouvertement et sans réserve sa volonté d'être donneur.

Nos villes et communes ont leur rôle à jouer dans cette sensibilisation. Elles constituent un relais proche et facile pour les citoyens.

En 2012, 72 communes sur 262, soit seulement 27% auraient répondu à votre appel, Monsieur le Ministre et auraient bougé d'une manière ou d'une autre en faveur du don d'organes à l'occasion des élections communales du 14 octobre. C'est bien mais vous êtes tous d'accord qu'on peut faire mieux!

A Hannut par exemple, commune d'Hervé Jamar à l'époque, 100 nouveaux donneurs se sont manifestés !

En 2014, je vous ai interrogé pour avoir les chiffres. Vous m'avez répondu que c'était plus difficile d'avoir les chiffres puisqu'il s'agissait d'élections fédérales, régionales et européennes, mais Liège a enregistré 937 nouveaux donneurs lors des élections du 25 mai. Ce sont les chiffres donnés par la presse en tout cas.

Il faut donc poursuivre l'effort et convaincre d'autres villes et communes de faire le pas ! Tout en préservant l'autonomie communale, il faut retaper sur le

clou, collaborer avec le fédéral, rappeler les chiffres des malades qui attendent toujours, utiliser peut-être des mots plus forts que « je souhaite attirer votre attention sur l'importance d'organiser une sensibilisation de la population » dicit la circulaire de 2012.

D'où notre proposition de résolution qui insiste et invite une nouvelle fois le gvt wallon à :

1. reprendre une initiative pour encourager les villes et communes à sensibiliser les citoyens au don d'organes, notamment par le biais du bulletin communal et de leur site web;

=> ce n'est pas une mesure couteuse et difficile à mettre en place

2. **inciter les villes et communes à participer à des opérations de sensibilisation au don d'organes** et c'est une nouveauté :

=> en collaboration avec tous les acteurs locaux susceptibles de toucher un maximum de personnes de tous les âges : avec les écoles (sachant que les enfants peuvent influencer leurs parents et grands-parents), les hôpitaux, les centres sportifs et les associations de jeunesse, tout en veillant à respecter les recommandations du Conseil belge de la transplantation;

=> on peut bien sûr aussi collaborer avec les associations et acteurs qui ont de la pratique en la matière

3. **inviter les communes à proposer à chaque citoyen, lors de son passage à l'administration communale, la possibilité de remplir directement les formalités relatives au don d'organes;**

=> il reste bcp de choses à faire à ce niveau. Il faut multiplier les occasions de remplir le document ad hoc, pour que le citoyen se sente à l'aise pour poser cet acte. Il faut respecter les sensibilités de chacun ; cela peut être étendu à tout autre rdv citoyen

4. inviter les communes à mettre en place une signalétique claire au sein de leur administration afin de permettre aux citoyens d'identifier les guichets compétents pour recevoir les déclarations relatives aux dons d'organes ;

=> Encore trop peu de communes en disposent. Ce n'est pas compliqué non plus..

Je suis allée dans plusieurs mairies de quartier, de différentes communes ces derniers jours : quand les formulaires pour le don d'organes sont disponibles, ils sont littéralement « noyés » au milieu de 1.000 autres informations. Je sais qu'on ne peut pas TOUT mettre en avant, mais des choix doivent être faits.

5. proposer aux communes de mener, des **actions de sensibilisation au don d'organes à l'occasion de chaque élection communale, provinciale, régionale, fédérale et européenne;**

=> on pourrait d'ailleurs ajouter « en collaboration avec le gouvernement fédéral » pour une parfaite coordination des actions. 72 communes actives sur 262 en 2012, 200 pour toute la Belgique en 2014, c'est bien trop peu !

6. **inviter les communes à informer la Région wallonne des initiatives prises** en matière de sensibilisation au don d'organes et d'en favoriser une communication la plus large possible;

=> ce qui n' a manifestement pas été le cas puisque la circulaire du ministre ne formulait pas cette invitation au retour vers la région des mesures prises. Cette mesure permet également un recensement et permet une évaluation de l'appel à la sensibilisation

Avec deux autres nouveautés :

1. réaliser une **publicité positive** du don d'organes sur le portail de la Wallonie.

Actuellement, l'approche est focalisée sur la déclaration d'opposition au don

+ amendement : faire un article ou une publicité dans la brochure trimestrielle Vivre la Wallonie

2. et y recenser les **politiques menées par la Wallonie et les pouvoirs locaux en faveur du don d'organes, afin de permettre, notamment, un échange entre les villes et communes participantes à la démarche et de donner une impulsion à celles qui n'en ont pas encore prises; si des idées sont bonnes et obtiennent des résultats, il faut en faire la promotion. Ce sera d'autant plus facile et motivant pour les communes de bouger à leur tour en profitant de l'expérience des autres**

Monsieur le Ministre, je sais que ce sujet vous tient à cœur et que pas plus tard qu'en mai dernier, vous avez encore déclaré que vous souhaitiez que le jour des élections soit utilisé comme levier au don d'organes. Vous souhaitez comme nous avancer !

Chers Collègues, nous avons ici l'occasion de poser un geste fort, donner un signal positif, et d'exprimer une prise de conscience partagée par tous en faveur d'une noble cause.

Nous contribuons ainsi à notre niveau à mettre en place une solidarité entre les citoyens qui permettra de sauver des vies et de donner un espoir supplémentaire à tous ces malades en attente d'un organe.